

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 09 avril 2014**

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal : 11  
Nombre de Conseillers en exercices : 11  
Nombre de Conseillers qui  
assistent à la séance : 10

Le neuf avril deux mille quatorze à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la commune de JEU-LES-BOIS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 03 avril 2014

Etaient présents : BARBAUD Thierry, BOUQUET Christian, BREUILLAUD Jacques, FRESNEDA Virginie, LELONG Annabelle, MARCHAND Pascale, RABOUIN Corinne, REGINAUD Benoît, VERITÉ Claire, VERRET Pierre  
Absents excusés : STROUPPE André

**Secrétaire de séance** : Annabelle LELONG

**028 - INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet au 29 Mars 2014 de fixer les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à Monsieur Jacques BREUILLAUD et de lui allouer l'indemnité maximale prévue par la loi pour la strate démographique à laquelle appartient la commune (Article L 2123-20-1, 1,2<sup>e</sup> alinéa du CGCT) soit 17 % de l'indice brut 1015.

**029 - INDEMNITE DE FONCTION DES ADJOINTS**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 08 avril 2014 portant délégation de fonction aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire

à :

- **1<sup>er</sup> adjoint : Monsieur Pierre VERRET** : l'indemnité maximale soit 6,6 % de l'indice brut 1015 lui est allouée.
- **2<sup>ème</sup> adjoint : Madame LELONG Annabelle** : une indemnité représentant 3.30 % de l'indice brut 1015 lui est allouée.
- **3<sup>ème</sup> adjoint : Madame VERITÉ Claire** : une indemnité représentant 3,30 % de l'indice brut 1015 lui est allouée.

### **030 – DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que chaque Conseil Municipal peut désigner un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du Département et de la Région sur les questions de défense.

A l'occasion du renouvellement des Conseils Municipaux, le ministre de la Défense a souhaité que ce réseau, étendu à l'ensemble des communes en France, soit maintenu et renforcé.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal désigne :

- Monsieur BREUILLAUD Jacques en qualité de correspondant « Défense »

### **031 – DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNE DE JEU-LES-BOIS au SYTOM**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de voter un représentant qui siégera au Syndicat mixte de traitement des Ordures Ménagères de la Région de Châteauroux

Après avoir voté et conformément aux statuts du Syndicat :

- Mme Annabelle LELONG est désignée pour siéger au Syndicat Mixte de traitement des Ordures Ménagères de la Région de CHATEAUROUX.

### *QUESTIONS DIVERSES*

Les sujets suivants ont été évoqués et feront l'objet de réunion au sein des commissions concernés :

- Vérifications des ramées du Comité des Sports et Loisirs et Association sportive de JEU-LES-BOIS
- Constat de circulation chemin de l'Ecole de véhicule(s) roulant à plus de 30 Km/H - l'installation de ralentisseurs pourraient être envisagée.

La secrétaire de séance

Le Maire

Annabelle LELONG

Jacques BREUILLAUD

Les membres du Conseil Municipal,